

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni à 18h30 au Salon des Halles à Lunéville sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérald FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, M. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Mme Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Alexandra HUGO, Jacques LAMBLIN, Mmes Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, M. Pascal BURGAIN, Mme Claudine COLAS, MM. Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), MM. Alain VINCENT (*pouvoir à Mme Marie-Lucie HENRY*), Mme Edith BAGARD, MM. Frédéric BREGÉARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mmes Anne-Marie di MARINO, Annie GUILLEMOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Laurie JOCHAUD du PLESSIX (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Colette MANSUY (*pouvoir à Mme Anne LASSUS*), Catherine PAILLARD, Michèle WALTER, MM. Joël GERARD, Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), René KRYZS, Mme Marie-Françoise MEYER, M. Christian TISSOUX.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Ghislain GALLAND, Gérald BARDOT, Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mme Brigitte FLEURANTIN, M. Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES.

RAPPORTEUR : M. Jonathan HAUVILLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 24 DECEMBRE 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2019-280 : Equipements sportifs / Marchés publics - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la piscine Jean-Marie FEVE de Baccarat - Avenant n° 4

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2018-225 du 16 octobre 2018, validant le montant de l'opération à 4 160 758.83 euros H.T et autorisant les demandes de subvention.

Il est rappelé que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en juillet 2017 pour la piscine Jean-Marie FEVE de Baccarat au cabinet GREMILLET Architecture sur la base d'un montant de travaux de 1 500 000 euros Hors Taxes, et le forfait provisoire de rémunération était de 147 000 euros hors taxes, basé sur un taux de rémunération de 9.8%.

Un avenant 1 portant sur une étude acoustique pour un montant de 4 410 € HT, l'avenant 2 sur la réalisation de sondages destructifs pour un montant de 8 625 € HT et l'avenant 3 sur l'animation des réunions de la partie désamiantage pour un montant de 10 350 € HT. Le montant forfaitaire de ces trois avenants s'élève à 23 385.00 euros H.T

Conformément aux dispositions des articles 29 et 30 du décret 93-1268 du 29 novembre 1993 relatifs aux missions de maîtrise d'œuvre (abrogé par les articles R2432-2 à 7 du CCP applicable au 1^{er} avril 2019) confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, il convient d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD).

A l'issue de la remise de l'Avant-Projet Définitif, l'enveloppe de travaux s'élève à 3 387 795 euros H.T justifiée par des circonstances imprévues exceptionnelles, à savoir :

- une opération de désamiantage sans commune mesure avec celle prévue initialement et qui n'a pu être élaborée qu'à l'issue de diagnostics nombreux et complexes
- des travaux de démolition, démontage et reconstruction considérables sur la toiture, la charpente et les façades découlant des opérations de désamiantage

Le taux de rémunération arrêté au stade de l'APD est fixé à 8.95 % de 3 387 795.00 euros H.T, soit un montant d'honoraires définitif incluant les 3 avenants de 326 592.65 euros H.T

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 ci-joint au marché de maîtrise d'œuvre validant le forfait définitif total pour ces travaux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le président à signer l'avenant n° 4, ci-joint, au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la piscine Jean-Marie FEVE de Baccarat validant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant de 326 592.65 euros H.T.

Fait et délibéré à Lunéville, le 17 décembre 2019.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20191217-2019-280-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019